

Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
publiée en application des recommandations issues du
Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF

**Information sur la rémunération à long terme
d'Alessandro Dazza, Directeur Général**

Comme annoncé (cf. information publiée le 19 février 2021), conformément aux recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration d'Imerys (la "**Société**") du 10 mai 2021 a attribué à Alessandro Dazza 75 000 actions de performance soumises aux conditions suivantes :

- *Conditions générales*

Ces actions sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions conditionnelles de mai 2021 (le "**Plan AGA Mai 2021**") destiné aux cadres dirigeants du Groupe. Ces objectifs (pondérés respectivement sur une base 60%/40%) sont liés à la progression du Résultat Courant Net (part du Groupe) par action et du *Free Operating Cash Flow* du Groupe au cours de la période 2021-2023.

L'attribution au Directeur Général est également soumise aux mêmes dispositions générales que celles prévues par le Plan AGA Mai 2021, notamment : une acquisition des actions gratuites proportionnelle à l'atteinte des objectifs de performance économique auxquels elles sont soumises et une acquisition définitive après trois ans, soit (a) le 9 mai 2024, minuit - heure de Paris ou (b) si elle est plus tardive, à la date de tenue de l'Assemblée Générale annuelle appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, sous réserve d'être encore salarié ou mandataire social du Groupe à cette date.

- *Conditions spécifiques*

Cette attribution d'actions de performance est également soumise aux règles restrictives de détention et conservation d'actions spécifiques applicables au Directeur Général, telles que décrites dans le Chapitre 4 (Gouvernement d'Entreprise – Section 4) du Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société.

Cette attribution, effectuée dans le cadre de l'autorisation approuvée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2020 au titre de sa vingt-troisième résolution, s'inscrit dans la sous-limite d'attribution qui y est fixée pour les dirigeants mandataires sociaux d'Imerys.

Enfin, cette attribution est conforme aux politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale en date de ce jour, lundi 10 mai 2021 (cinquième résolution). Il est rappelé que, conformément à la réglementation, le tableau de synthèse de la politique de rémunération des mandataires sociaux est disponible sur le site internet de la Société et l'ensemble des éléments la composant figure dans le Document d'Enregistrement Universel de la Société pour l'exercice 2020.

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie avec un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros et 16 400 salariés en 2020, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys

s'inscrit dans une volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.

Relations investisseurs/analystes :

Vincent Gouley : +33 (0)1 49 55 64 69

finance@imerys.com

Contacts presse :

Claire Lauvernier : +33 (0)1 49 55 66 65

Hugues Schmitt (DGM Conseil) : +33 (0)1 40 70 11 89
